

À Paris, le 14 Juin 2018

Réunie le 12 avril 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 39 – Club de CHAMPAGNE CHALON REIMS BASKET

Manquement à la disposition suivante des règlements de la LNB lors de la rencontre CHAMPAGNE CHALON REIMS BASKET / LE MANS SARTHE BASKET du 19 mars 2018 :

Non-respect de l'article 453.3.5 et du règlement régissant la communication et la publicité

- **Amende ferme de 250 euros**

Affaire 40 – Monsieur Ron ANDERSON JR (POITIERS BASKET 86)

Manquement à la disposition suivante des règlements de la LNB lors de la rencontre ETOILE CHARLEVILLE MEZIERES / POITIERS BASKET 86 du 20 Mars 2018:

Non-respect de l'article 325 du règlement sportif de la Ligue Nationale de Basket

- **Amende ferme de 250 euros**

Affaire 41 – Club du BCM GRAVELINES DUNKERQUE

Incidents survenus lors de la rencontre BCM GRAVELINES DUNKERQUE / SIG STRASBOURG du 20/03/2018:

Manquement aux dispositions de l'Article 315 des règlements de la LNB « Règles relatives à la sécurité dans les salles » : jets de serpentins

- **Amende ferme de 750 euros, assortie d'une amende de 750 euros avec sursis**

Affaire 42– Club du CAEN BASKET CALVADOS

Moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre ADA BLOIS BASKET 41 / CAEN BASKET CALVADOS du 27 mars 2018:

Manquement aux articles 321 et 323.1 des règlements de la LNB.

- **Dispense de peine**

Affaire 43 – Club de l'ASC DENAIN VOLTAIRE

Moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre ALM EVREUX / ASC DENAIN VOLTAIRE du 27 Mars 2018:

Manquement aux articles 321 et 323.1 des règlements de la LNB

- **Dispense de peine**

Affaire 44 – Club du SLUC NANCY BASKET

Moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre NANTES BASKET HERMINE / SLUC NANCY BASKET du 30 Mars 2018:

Manquement aux articles 321 et 323.1 des règlements de la LNB

- **Amende ferme de 250 euros**

Affaire 45 – Club du CAEN BASKET CALVADOS

Moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre POITIERS BASKET 86 / CAEN BASKET CALVADOS du 31 Mars 2018 :

Manquement aux articles 321 et 323.1 des règlements de la LNB

- **Dispense de peine**

Affaire 46 – Club de l'ASC DENAIN VOLTAIRE

Moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre ASC DENAIN VOLTAIRE / FOS PROVENCE BASKET du 30 Mars 2018 :

Manquement aux articles 321 et 323.1 des règlements de la LNB

- **Dispense de peine**

Affaire 47 – Club de CHOLET BASKET

Moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre ELAN SPORTIF CHALONNAIS / CHOLET BASKET du 31 mars 2018 :

Manquement aux articles 321 et 323.1 des règlements de la LNB

- **Amende ferme de 500 euros, assortie d'une amende de 500 euros avec sursis**

Affaire 49 – Monsieur Klemen PREPELIC (LEVALLOIS METROPOLITANS)

Incidents survenus lors de la rencontre SIG STRASBOURG / LEVALLOIS METROPOLITANS du 7 Avril 2018 :

Comportement antisportif et propos injurieux à l'égard du corps arbitral

- **Suspension d'un match ferme, assortie d'un match de suspension avec sursis**